

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 17 novembre 2022, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Éric Ralph Mercier, Québec
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2022-106

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2022

Résolution n° C-2022-107

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2022.

Adoptée

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Participation de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2022-108

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente 2023-2025) :

- De confirmer l'intérêt et l'engagement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à poursuivre sa collaboration à l'Entente 2023-2025;
- De confirmer l'intérêt de la CMQuébec à agir à titre de gestionnaire de l'Entente 2023-2025;
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQuébec à signer l'Entente 2023-2025 à intervenir;
- D'autoriser la contribution financière de la CMQuébec à l'Entente 2023-2025, pour un montant total de 165 000 \$ réparti sur la durée de l'Entente (3 ans);
- De désigner M. Sylvain Juneau à titre de représentant de la CMQuébec au sein du comité directeur à être formé dans le cadre de l'Entente 2023-2025 et désigner M. Claude Villeneuve à titre de représentant-remplaçant. Ces désignations remplacent les désignations précédentes de représentants au comité directeur à compter du 1^{er} janvier 2023.
- De mandater la directrice générale et trésorière de la CMQuébec pour finaliser les démarches en vue de la signature de l'Entente 2023-2025 par tous les partenaires et ce, avant le 31 décembre 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-38
Responsable : Direction générale

Adoptée

Conseil d'administration de Mobili-T - Désignation d'un représentant

Résolution n° C-2022-109

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Michel Després, conseiller en aménagement du territoire – transport et mobilité durable à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), à titre de représentant de la CMQuébec comme membre observateur au conseil d'administration de l'organisme Mobili-T, et en informer l'organisme.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2022-110

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la révision annuelle des taux pour les différentes couvertures de l'assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), conformément à la proposition soumise par Mallette actuaire inc. datée du 7 octobre 2022 et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Virement budgétaire – Budget 2022

Résolution n° C-2022-111

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ provenant de la fonction « Promotion et développement économique – poste rémunération » à la fonction « Protection de l'environnement – poste rémunération ».

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° RV-2022-22-11 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement (concordance au PMAD)

Résolution n° C-2022-112

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° RV-2022-22-11 adopté par la Ville de Lévis intitulé « Règlement n° RV-2022-22-11 modifiant le règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° 2022-03 de la MRC de L'Île-d'Orléans modifiant le schéma d'aménagement révisé (arrimage avec la nouvelle directive de la CPTAQ concernant la « condition Boerboom »)

Résolution n° C-2022-113

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 2022-03 adopté par la MRC de L'Île-d'Orléans intitulé « Règlement n° 2022-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de L'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Zones inondables - Caractérisation des conditions glaciologiques et détermination des débits de débâcle - Octroi d'un contrat : Accorder un contrat de gré à gré à la firme FLUVIO afin de réaliser une caractérisation des conditions glaciologiques et la détermination des débits de débâcle pour les rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne-du-Nord, des Hurons et Jaune, dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, pour un montant de 12 800 \$ (excluant les taxes applicables), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 22 septembre 2022. - **Résolution E-2022-93**
- Zones inondables - Développement du modèle hydrodynamique du fleuve Saint-Laurent – Autorisation de signature : Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, à signer un contrat de recherche à intervenir avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) afin de poursuivre le développement du modèle hydrodynamique du fleuve Saint-Laurent, dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, pour un montant de 50 000 \$ (taxes incluses). - **Résolution E-2022-94**
- Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Réalisation de l'action n° 3 (consommation responsable) - Octroi d'un contrat : Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Québec'ERE pour l'élaboration et l'animation d'ateliers éducatifs sur la consommation responsable, dans le cadre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant de 38 591,36 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 22 septembre 2022. - **Résolution E-2022-95**
- Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Réalisation de l'action n° 10 (gaspillage alimentaire) - Octroi d'un contrat : Accorder un contrat de gré à gré à la firme Numea aux fins d'un accompagnement pour la réalisation de sondages dans le cadre du projet Les plastiques à usage unique dans l'alimentation, un projet mobilisateur de réduction à la source de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant total maximal de 34 998,39 \$ (taxes incluses) le tout en conformité avec l'offre de services datée du 29 septembre 2022 ainsi que la soumission datée du 7 octobre 2022. - **Résolution E-2022-97**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 9 novembre 2022

- C) Procès-verbal de séance ordinaire du comité exécutif du 16 septembre 2022
- D) 2022-11-04 – Note – Organigramme et plan d’effectifs de la CMQuébec
- E) 2022-11-09 – Note – Déclaration de la TCRQ sur le potentiel des navettes fluviales
- F) 2022-10-20 – Lettre - Recyc-Québec – Avis de conformité du projet de PGMR révisé de la MRC de Bellechasse
2023-2029
- G) 2022-10-20 – Lettre - Recyc-Québec – Avis de non-conformité du projet de PGMR révisé de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon 2023-2029

Période d’intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2022-114

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 25.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2022-106 à C-2022-114 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l’avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIASM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE